

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MONIQUE
MRC LAC-SAINT-JEAN-EST

AVIS PUBLIC


**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 355-19**

À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressés par le projet de règlement 355-19.

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉS aux citoyens de la municipalité de Sainte Monique, par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité que :

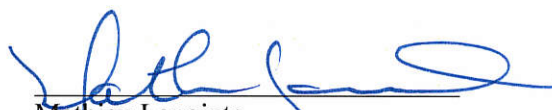
- Lors de la séance ordinaire du 5 août 2019, le conseil de la Municipalité de Sainte Monique a adopté le projet de règlement numéro 355-19 visant à modifier le zonage, afin de permettre l'élargissement de la zone 33-3R vers l'est et le sud;
- Une assemblée publique de consultation aura lieu le 27 août 2019 à 15h30 à la salle du Conseil municipal. L'objectif de cette assemblée est d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur ce projet de règlement. Au cours de cette assemblée, on expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption;
- Le projet de règlement 355-19 peut être consulté au bureau de la municipalité aux heures habituelles d'ouverture.

Donné à Sainte Monique
Ce 8^e jour d'août de l'an deux mille dix-neuf (2019).


Mathieu, directeur général

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je, soussigné, Mathieu Lapointe, certifie sous mon serment d'office que l'avis public ci-dessus a été affiché en date du 8 août 2019 entre 8.00 et 16.00 heures. En foi de quoi je donne ce certificat à Ste Monique ce huitième jour d'août 2019.


Mathieu Lapointe
Directeur général et sec trésorier